



Enquête de janvier sur le bétail - 2002

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli
Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.
If you prefer this questionnaire in English, please check here.

RÉSERVÉ AU BUREAU			
005		1	
005		4	
005		2	
005		3	
	004		2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tous les animaux (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) sur votre exploitation en date du 1^{er} janvier 2002, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux en pacage, engraisés à forfait ou élevés sous contrat. Résidents de la Colombie-Britannique, s.v.p. inclure les animaux qui sont en pacage dans un pâturage public ou communautaire ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

1. Le 1^{er} janvier 2002 aurez-vous/aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **400** **1**

Non **400** **2** (Passez à la Section C)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **430** **1**

Non **430** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

		Nombre total au 1 ^{er} janvier 2002
3.	TAUREAUX , d'un an et plus	403 Aucun <input type="checkbox"/>
4.	VACHES LAITIÈRES	404 Aucune <input type="checkbox"/>
5.	VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE	405 Aucune <input type="checkbox"/>
6.	VEAUX , de moins d'un an	409 Aucun <input type="checkbox"/>
7.	GÉNISSES , d'un an et plus } <ul style="list-style-type: none"> a) pour le remplacement du troupeau laitier (d'un an et plus) b) pour le remplacement du troupeau de boucherie (d'un an et plus) c) pour l'abattage ou l'engraissement (d'un an et plus) 	406 Aucune <input type="checkbox"/>
		407 Aucune <input type="checkbox"/>
		402 Aucune <input type="checkbox"/>
8.	BOUVILLONS , d'un an et plus	408 Aucun <input type="checkbox"/>
9.	NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX (somme des questions 3 à 8)	410

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2001)?

421
Aucun

11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vêler entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002?

424
Aucun

SECTION C. PORCS Partie I

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

1. Le 1^{er} janvier 2002 aurez-vous/aviez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation)?

Oui **600** **1**

Non **600** **2**

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) dans les derniers trois mois (octobre, novembre et décembre 2001)?

Oui **601** **1**

(Completez les questions 7, 8 et 9 passez à la Section Porcs Partie II)

Non **601** **2**

(Passez à la Section E)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **630** **1**

Non **630** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} janvier 2002

605

Aucun

606

Aucune

607

Aucun

608

Aucun

609

Aucun

610

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

634

Aucun

635

Aucun

636

Aucun

638

Aucun

639

Aucun

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS (COCHONS)** { a) moins de 45 livres (-20 kg)
(Comptez les porcelets non sevrés)

b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)

c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS (cochons)** (somme des questions 3 à 5)

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2001?

8. Combien de porcelets sont nés vivants durant la même période (octobre, novembre et décembre 2001)?

9. Des (nombre figure ici) porcelets nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant le sevrage durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2001?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de janvier, février et mars 2002?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'avril, mai et juin 2002?

SECTION D. PORCS Partie II

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

Introduction

La prochaine série de questions porte sur les restes de nourriture donnés aux porcs. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a demandé à Statistique Canada de recueillir des renseignements sur la ration des porcs. Ces renseignements serviront à estimer le nombre d'exploitants au Canada qui complètent la ration normale (céréales fourragères) des porcs avec des restes de table ou des déchets de cuisine.

Même si ces questions sont facultatives, elles sont tout de même assujetties aux mêmes lois en matière de confidentialité qui s'appliquent aux autres questions de cette enquête et à toutes les enquêtes de Statistique Canada.

Nota : Restes de nourriture ou déchets de cuisine provenant du ménage : les aliments qui n'ont pas été consommés ou utilisés par le ménage.

12. Est-ce que les porcs de cette exploitation ont été nourris avec des restes de nourriture ou des déchets de cuisine provenant du ménage entre le 1er septembre 2000 et le 1er septembre 2001?

Oui

Non (Passez à la question 15)

13. À quelle fréquence les porcs ont-ils été nourris avec ces restes? (faire un «X» dans un cercle)

- a) Presque tous les jours (de 75 % à 100 % du temps)
- b) La plupart des jours (de 50 % à 74 % du temps)
- c) À l'occasion (de 6 % à 49 % du temps)
- d) Presque jamais (moins de 5 % du temps)

14. Entre le 1er septembre 2000 et le 1er septembre 2001, les restes de nourriture ou les déchets de cuisine provenant du ménage représentaient quel pourcentage de la ration totale (céréales fourragères) donnée aux porcs de cette exploitation?

(faire un «X» dans un cercle)

- a) Toute la ration (de 75 % à 100 %).....
- b) Une bonne partie de la ration (de 50 % à 74 %)
- c) Une partie de la ration (de 11 % à 49 %)
- d) Une petite partie de la ration (moins de 10 %)

SECTION D. PORCS Partie II

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

Nota : Restes de nourriture ou déchets de cuisine provenant d'autres sources : les aliments qui n'ont pas été consommés ou utilisés par les restaurants, les hôtels, les écoles, les hôpitaux, les prisons et les bases militaires.

15. Est-ce que des restes de nourriture ou des déchets de cuisine provenant d'autres sources que le ménage ont été donnés aux porcs de cette exploitation entre le 1er septembre 2000 et le 1er septembre 2001?

Oui 647 1

Non 647 2 (Passez à la Section E)

16. À quelle fréquence les porcs ont-ils été nourris avec ces restes? (faire un «X» dans un cercle)

- a) Presque tous les jours (de 75 % à 100 % du temps) 648
- b) La plupart des jours (de 50 % à 74 % du temps)
- c) À l'occasion (de 6 % à 49 % du temps)
- d) Presque jamais (moins de 5 % du temps)

17. Entre le 1er septembre 2000 et le 1er septembre 2001, les restes de nourriture ou les déchets de cuisine provenant d'autres sources que le ménage représentaient quel pourcentage de la ration totale (céréales fourragères) donnée aux porcs de votre exploitation?

(faire un «X» dans un cercle)

- a) Toute la ration (de 75 % à 100 %) 649
- b) Une bonne partie de la ration (de 50 % à 74 %)
- c) Une partie de la ration (de 11 % à 49 %)
- d) Une petite partie de la ration (moins de 10 %)

(Passez à la Section E)

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300

9

1. Le 1^{er} janvier 2002 aurez-vous/aviez-vous des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation)? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300** **1**

Non **300** **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2001?

Oui **320** **1**

(Completez les questions 8, 9 et 10)

Non **320** **2**

(Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330** **1**

Non **330** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

- 3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus
- 4. **BREBIS**
- 5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction
- 6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage
- 7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

Nombre total au 1^{er} janvier 2002

301	Aucun <input type="checkbox"/>
302	Aucun <input type="checkbox"/>
303	Aucun <input type="checkbox"/>
304	Aucun <input type="checkbox"/>
310	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

- 8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2001)?
- 9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2001?
- 10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002?

308	Aucun <input type="checkbox"/>
307	Aucun <input type="checkbox"/>
309	Aucun <input type="checkbox"/>

SECTION F. AUTRES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

1. Au 1^{er} janvier 2002, prévoyez-vous avoir d'autres animaux dans cette exploitation (volaille, chevreuils, bisons, etc.)

Précisez:

Nombre total au 1 ^{er} janvier 2002
Nombre

Pour information seulement

**SECTION G. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS
NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:**

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager ces renseignements. Êtes-vous d'accord pour partager ces renseignements?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le Bureau de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr></table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr></table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr></table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr></table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr></table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr></table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr></table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																